



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 320-25

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2025, le Conseil a adopté le règlement numéro 320-25 décrétant une dépense de 348 026 \$ et un emprunt de 348 026 \$ concernant le soutirage et la disposition des boues des étangs aérés du secteur Saint-Méthode.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ledit règlement, en date du 10 février 2026. Ce règlement entre en vigueur à cette date conformément à la loi.

Donné à Adstock, ce 11 février 2026.

Le directeur général,

(Signé)

Jérôme Grondin



**CAPITALE DU PLEIN AIR
ET DE LA VILLÉGIATURE**
—
dans Les Appalaches

35, rue Principale Ouest, Adstock (QC) G0N 1S0
ADSTOCK.CA